

---

Rapport de stage

Présenté pour l'obtention de la licence professionnelle Gestion agricole des espaces naturels



par Charlotte MONTAGNY - Promotion 2015/2016

Responsable de stage : Camille DOLINE

Présenté le 15 septembre 2016

Responsable pédagogique : Roger BROUET

---

## RÉSUMÉ

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le secteur du Revermont a pour objectif de faire face à la menace de déprise agricole. Celle-ci entraîne une fermeture des paysages et la dégradation des pelouses sèches présentes sur le site Natura 2000 et sur les zones pastorales identifiées lors de l'enquête pastorale menée en 2014 par la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Un des moyens pour préserver ces espaces naturels et soutenir les pratiques pastorales du Revermont est d'apporter une aide financière aux agriculteurs, individuels ou regroupés en groupement pastoral, qui entretiennent ces espaces. Néanmoins, cette aide financière ne peut être efficace sans proposer aux éleveurs des évolutions de leurs pratiques qui concilient performance environnementale et économique afin de garantir une pérennisation de ces changements au-delà du système de compensation.

A la suite d'une réflexion concertée entre les différents membres de l'équipe pastoralisme de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, ce rapport de stage présente la méthode employée cette année pour établir les plans de gestion pastorale. L'expérience montre que la campagne de contractualisation des MAEC s'est dans l'ensemble bien déroulée : objectifs de contractualisation atteints, clarification du contenu des plans de gestion pastorale et des préconisations de gestion, partenariat technique renforcé avec les acteurs environnementaux, ... On peut alors se demander :

**Dans quelle mesure la méthode développée pour réaliser les plans de gestions permet-elle à la Chambre d'Agriculture de l'Ain d'être plus efficace pendant la campagne de contractualisation des MAEC ?**

### Mots clés

pastoralisme ; agriculture ; agriculture de montagne ; MAEC ; plan de gestion pastorale ; Ain ; Natura 2000 ; pelouses sèches



## REMERCIEMENTS

Je remercie Camille DOLINE, chargée de mission pastoralisme et système d'élevage extensif, pour son accompagnement, sa disponibilité tout au long du stage et les « sessions botaniques ».

Merci également à Delphine GUDIN et Anne BROGGI, chargées de missions pastoralisme, ainsi qu'à Baptiste, stagiaire, pour les échanges toujours très enrichissants.

Je remercie Roger BROUET, responsable pédagogique, qui m'a guidé avec bienveillance pour la rédaction de ce rapport de stage.

Je remercie également tous ceux que j'ai rencontrés au cours de ce stage, ceux qui ont fait de l'agriculture, du pastoralisme, de la gestion des espaces naturels leur métier et parfois même leur passion (éleveurs, bergers, animateur Natura 2000, botaniste, ...) et dont j'ai toujours apprécié les échanges.

## AVANT-PROPOS

La Chambre d'Agriculture de l'Ain (CA01) est un organisme consulaire au service de l'agriculture de son département. Le code rural lui confère des missions de service public (apprentissage, installation...). Dans le cadre de son projet stratégique la Chambre d'Agriculture de l'Ain a souhaité axer son intervention sur des missions d'accompagnement collectif ou de service privé qui consistent en de l'appui technique ou économique à des agriculteurs, des associations ou des collectivités.

J'ai travaillé au sein du service Territoires regroupant les pôles aménagement territorial, agronomie et environnement. Les trois salariées spécialisées dans le pastoralisme ont pour mission de conseiller les éleveurs et les collectivités dans la gestion des espaces d'élevage « extensif » (programme de travaux pastoraux, création de structures associatives – GP/AFP...), de réaliser de études techniques (diagnostic, expertise pastorale, etc) et d'animer la Société d'Économie Montagnarde de l'Ain (SEMA) pour laquelle elles sont en partie mises à disposition.

La SEMA, association loi 1901 créée en 1961 et présidée par François Cognat, œuvre aux côtés de la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'une convention de partenariat pour soutenir l'agriculture de montagne et préserver le pastoralisme dans le département. Ces missions sont d'étudier les projets d'équipements pastoraux (en lien avec les Parcs Naturels Régionaux, les Réserves Naturelles, etc.) et de créer, animer et conseiller les structures collectives de pâturage et de gestion du foncier. Enfin, elle est le relais pour l'animation et la mise en œuvre de la politique pastorale et des outils financiers en collaboration avec les collectivités territoriales, l'État et l'Union Européenne. Dans le cadre de cette convention de partenariat deux équivalents temps plein de la Chambre d'agriculture de l'Ain sont mis à disposition de la SEMA.



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
I. Contexte de l'étude et présentation de la problématique.....	3
I.1. Le département de l'Ain et le pastoralisme.....	3
I.1.1. Contexte agricole du département de l'Ain.....	3
I.1.2 Le pastoralisme dans l'Ain : pastoralisme transhumant et pastoralisme de proximité	3
I.1.3. Les problématiques environnementales des entités pastorales du revermont.....	4
I.2. Le projet agro-environnemental et climatique du Bassin de Bourg en Bresse.....	5
I.2.1. Présentation du PAEC du Bassin de Bourg-en-Bresse.....	5
I.2.2. Les zones d'interventions prioritaires.....	5
I.2.3. L'animation du PAEC : un opérateur et des animateurs.....	6
I.2.4. Le financement.....	6
I.3. Les Mesures agro-environnementales et climatiques.....	7
I.3.1 Définition des MAEC.....	7
I.3.2. Les MAEC retenues sur les Zip « pastoralisme ».....	7
I.4. Le plan de gestion pastorale dans le cadre des MAEC.....	8
I.4.1 Définition et Objectifs du plan de gestion pastorale.....	8
I.4.2. Les diagnostics réalisés par la CA01/SEMA.....	9
I.4.3 Les difficultés rencontrées lors de la campagne de contractualisation.....	9
II. Méthode et résultats.....	11
II.1. Méthode de travail pour répondre aux objectifs du stage.....	11
II.1.1. Rappel des objectifs du stage.....	11
II.1.2 Organisation du temps de travail.....	11
II.1.3 Méthode mise en œuvre pour répondre aux objectifs du stage.....	12
II.2. Les outils mis en place pour la campagne MAEC 2016.....	13
II.2.1. Organisation d'une permanence.....	13
II.2.2. Fiches de relevés de terrain.....	14
II.2.3. Grille d'entretien avec les éleveurs.....	16
II.2.4. Cartographie.....	17
II.3. Un nouveau modèle de plan de gestion pastorale.....	19
II.3.1. Présentation générale.....	19
II.3.2. Description des unités de gestion et des pratiques associées.....	19
II.3.3. Caractérisation agriécologiques des parcs/unités de gestion engagées.....	19
II.3.4. Objectifs agri-écologiques et préconisations.....	20
II.3.5. Synthèse des engagements dans le cadre de la MAEC.....	20
III. Appréciation des plans de gestions réalisés et perspectives.....	21
III.1. Bilan quantitatif.....	21

<u>III.1.1. Respect des objectifs de contractualisation.....</u>	<u>21</u>
<u>III.1.2 Analyse de l'animation des MAEC.....</u>	<u>22</u>
<u>III.1.3 Efficience de la nouvelle méthode de plan de gestion pastorale.....</u>	<u>23</u>
<u>III.2 Bilan qualitatif.....</u>	<u>23</u>
<u>III.2.1. Une légitimité retrouvée.....</u>	<u>23</u>
<u>III.2.2. Un Plan de gestion pastorale plus attractif.....</u>	<u>23</u>
<u>III.2.3. Comparaisons de différents plans de gestion.....</u>	<u>24</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>26</u>
<u>Bilan personnel.....</u>	<u>27</u>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>Tableau 1 : Engagements unitaires pour la construction des MAEC sur les ZIP 1 et 2.....</u>	<u>7</u>
<u>Tableau 2 : MAEC proposées sur les ZIP 1 et 2 du PAEC du bassin.....</u>	<u>7</u>
<u>Tableau 4 : Récapitulatif du temps de travail consacré à chaque mission.....</u>	<u>11</u>
<u>Tableau 3 : Calendrier de stage.....</u>	<u>12</u>
<u>Tableau 4 : Informations recueillis pendant les permanences.....</u>	<u>13</u>
<u>Tableau 5 : Composition et dynamique des végétations et impact du pâturage par parc.....</u>	<u>20</u>
<u>Tableau 6 : Exemple d'une synthèse des engagements dans le cadre de la MAEC.....</u>	<u>21</u>
<u>Tableau 7 : Objectifs de contractualisation et bilan prévisionnel sur la ZIP Natura 2000 du Revermont (CAP3B, COTECH Juin 2013).....</u>	<u>22</u>
<u>Tableau 8 : Objectifs de contractualisation et bilan prévisionnel sur la ZIP Zones pastorales du Revermont (CAP3B, COTECH Juin 2013).....</u>	<u>22</u>
<u>Figure 1 : Les différents espaces pastoraux du département de l'Ain.....</u>	<u>4</u>
<u>Figure 2 : Localisation du PAEC de Bourg-en-Bresse dans la région Rhone-Alpes.....</u>	<u>5</u>
<u>Figure 3 : Découpage des zones d'interventions prioritaires du PAEC de Bourg-en-Bresse (CAP3B, 2016).....</u>	<u>6</u>
<u>Figure 4 : Unité de gestion, parc et secteur de phytocénose.....</u>	<u>14</u>
<u>Figure 5 : Extrait d'une grille de relevé de terrain : végétation herbacée.....</u>	<u>15</u>
<u>Figure 6 : Extrait d'une grille de relevé de terrain : végétation ligneuse.....</u>	<u>16</u>
<u>Figure 8 : Extrait fiche relevé de terrain : caractéristiques agri-écologiques d'une unité de gestion.....</u>	<u>16</u>
<u>Figures 9 et 10 : Cartes figurant dans un plan de gestion pastorale – Version non définitive.....</u>	<u>18</u>
<u>Figure 11 : Extrait d'un plan de gestion pastorale : synthèse des caractéristiques agro-écologiques</u>	<u>19</u>





## **SIGLES ET ACRONYMES**

**AFP** : Association Foncière Pastorale

**CA01** : Chambre d'Agriculture de l'Ain

**CEN RA** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes

**DCN** : Document de cadrage national

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

**FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

**GP** : Groupement Pastorale

**MAE** : Mesures AgroEnvironnementales

**MAEC** : Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques

**MAET** : Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PDR** : Programme de Développement Rural

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SEMA** : Société d'Economie Montagnarde de l'Ain

**SICA** : Société d'Intérêt Collectif Agricole

**SIG** : Système d'Information Géographique

**UGB** : Unité Gros Bétail

**UG** : Unité de Gestion

**UP** : Unité Pastorale

**VA** : Vaches Allaitantes

**VL** : Vaches Laitières



## GLOSSAIRE

**AFP : Association Foncière Pastorale :** regroupe les propriétaires privés et publics pour faciliter la gestion et l'exploitation des terrains pastoraux. Ses membres sont réunis annuellement et délibèrent selon les règles de majorités prévues dans ses statuts. Les conditions de l'usage agricole et de mise en valeur des terrains sont décidés en commun. L'AFP est un outil de gestion collective du foncier qui permet d'agir pour le compte de ces adhérents (location des terrains aux agriculteurs...).

**Alpage (ou estive) :** pâturage exploité exclusivement pendant la période estivale, unités d'exploitations géographiquement séparées des sièges d'exploitation.

**Groupement pastoral :** association d'éleveurs agréée par le Préfet pour une durée minimum de 9 ans ayant pour but la gestion collective et la valorisation de terrains pastoraux (souvent un alpage) avec mélange ou non des troupeaux. Différentes formes juridiques existent : syndicat professionnel, association loi 1901, coopérative, SICA...

**Lande :** association de plantes dépassant rarement le stade arbustif et poussant sur des milieux relativement pauvres

**Parcours :** Formation végétale semi-naturelle, non cultivée et non fauchée, composée d'espèces végétales spontanées, herbacées, arbustives ou arborées, adaptées aux conditions pédoclimatiques constituant des milieux diversifiés des pelouses, landes, et bois pâturés par les troupeaux.

**Pastoralisme :** activité d'élevage qui valorise par le pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, mobilité des troupeaux plus ou moins importantes.

**Pâturage extensif :** méthode d'élevage caractérisée par une faible densité d'animaux à l'hectare (chargement).

**Pelouse :** formation végétale basse à dominante herbacée. La pelouse est moins productive et moins dense qu'une prairie. Souvent, les pelouses évoluent rapidement sans activité de pâturage : développement de la strate arbustive et fermeture du milieu (enfrichement).

**SICA : Société d'intérêt Collectif Agricole :** Société coopérative ayant pour objectif de créer ou de gérer des installations et des équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs, soit dans l'intérêt des habitants de la région. La SICA peut être agréé groupement pastoral et sont utilisées pour la gestion de surfaces pastorales.

**Unité pastorale (unité de gestion) :** Surface pastorale à fonction spécialisée d'estive avec un unique gestionnaire pastoral individuel ou collectif.

**Zone pastorale :** Surface pastorale sans fonction spécialisée estive, pouvant accueillir des animaux toute l'année (fonction d'intersaison, d'hivernage, d'estive). Utilisation par plusieurs gestionnaires pastoraux possible.

## INTRODUCTION

Le département de l'Ain se situe à l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, entre le Rhône et la Suisse. L'Ain est caractérisé par la dualité de son relief. La rivière éponyme traverse le département du nord au sud. La partie Ouest est un pays de plaine (Bresse, plaine de l'Ain, Val de Saône). L'Est est constitué de vallons et montagnes dont les sommets de la chaîne du Jura culminent à plus de 1700 mètres d'altitude. Entre les deux se trouve les reliefs calcaires du Revermont, annonçant les premiers contreforts du Jura. Dans ces zones de montagne, le pastoralisme est une activité traditionnelle, comme en témoigne l'existence de la SEMA.

Le pastoralisme est un mode d'élevage extensif fondé sur l'exploitation par le pâturage de ressources alimentaires spontanées. Bien que le pastoralisme soit souvent associé à la haute montagne et aux estives, il existe également en moyenne montagne à proximité des villages. Dans l'Ain ces deux formes de pastoralisme coexistent : le pastoralisme transhumant sur les hauts sommets du département et le pastoralisme de proximité, plus dispersé sur le territoire. Ce pastoralisme est lié à de nombreux enjeux tels que le maintien d'une activité économique locale, la préservation de la qualité paysagère pour les habitants et le tourisme ou la lutte contre les risques naturels comme les incendies. Les espaces pastoraux présentent également des enjeux environnementaux : ils participent au maintien de la biodiversité et sont d'ailleurs souvent labélisés (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, Réserve Naturelle...). A ce jour ces espaces sont menacés par un double phénomène : un abandon total ou une sous exploitation liée à un contexte de déprise agricole entraînant alors leur enfrichement ; et leur disparition ou leur dégradation du fait d'une intensification des pratiques pour améliorer les rendements (labours, fertilisation...) Ce sont des espaces agricoles particulièrement difficiles à exploiter (mécanisation difficile, contraintes technique importantes), onéreux à entretenir et très peu productifs (production de matière sèche faible). Conscients de l'importance de ces espaces au niveau local et des menaces pesant sur ces territoires, les pouvoirs publics ont depuis des décennies initié des politiques de soutien au pastoralisme au travers de la PAC et de politiques territoriales ( UE, Etat, région, département...)

Parmi elles, la nouvelle Programmation de Développement Rural 2014-2020 (PDR) a conduit à l'émergence de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : les MAEC.

Les MAEC doivent permettre d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales et de maintenir des pratiques favorables, là où il existe un risque de disparition ou de modification en faveur de pratiques moins vertueuses. Il s'agit d'une aide du second pilier de la PAC versée directement aux agriculteurs individuels ou aux entités collectives ayant volontairement contractualisé avec l'Etat pour 5 ans.

A l'échelle régionale, le Plan de Développement Rural identifie les enjeux environnementaux auxquels devront répondre les MAEC, détermine les zones d'actions prioritaires et précise les types de MAEC activables sur ces zones. En Rhône-Alpes, les enjeux retenus sont la préservation de qualité de l'eau, des zones humides et du pastoralisme. La Région sélectionne également les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), animés par un opérateur sur un territoire présentant des enjeux environnementaux. Le département de l'Ain compte neuf PAEC et le stage s'inscrit plus particulièrement dans le PAEC du Bassin de Bourg-en-Bresse. L'étude poursuivie dans le cadre du stage s'appuie principalement sur le secteur du Revermont sur lequel des MAEC permettant de répondre à l'enjeu « pastoralisme » peuvent être contractualisées. Pour le pastoralisme, la CA 01/SEMA est également impliquée dans le PAEC du Bugey, de

la Basse Vallée de l'Ain, de la Haute Chaîne du Jura et du Pays de Gex. Ainsi, toute la zone pastorale du département est couverte par des PAEC.

Ces nouvelles mesures font suite aux MAET (période 2007-2013). Ces mesures, cofinancées par l'Etat et l'Europe, visaient déjà à rémunérer les agriculteurs qui s'engageaient à respecter certaines pratiques (gestion pastorale des pelouses sèches, suppression de la fertilisation, entretien mécanique des rejets de ligneux, restauration et entretien des mares...). Ciblées sur les sites Natura 2000, elles avaient pour objectif d'être un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Pour les MAEC « pastoralisme » dans l'Ain, un plan de gestion pastorale est établi par la Chambre d'Agriculture de l'Ain en lien avec des partenaires environnementaux. Ce document est rédigé pour l'éleveur qui s'engage à le respecter pendant les cinq ans du contrat. La Chambre d'Agriculture/SEMA, et plus particulièrement les trois chargées de mission « pastoralisme », ne disposaient pas d'une méthode commune à tous les PAEC, permettant de répondre à la contrainte de temps imposée par les MAEC (date butoir des engagements, risque de contrôle des agriculteurs, ...) tout en proposant un contenu intéressant pour l'éleveur et une gestion adaptée aux enjeux identifiés. L'objectif du stage est de mobiliser deux stagiaires pour répondre au surcroît d'activité en période de contractualisation et d'harmoniser les méthodes de travail (outils de capitalisation de données, trame de plan de gestion, ...) pour plus d'efficacité et de cohérence interne.

La problématique de mon stage est donc :

**Dans quelle mesure la méthode développée pour réaliser les plans de gestions permet-elle à la Chambre d'Agriculture de l'Ain d'être plus efficace pendant la campagne de contractualisation des MAEC ?**

**Adaptation, réalisation et évaluation des plans de gestion pastorale dans le cadre de la campagne de contractualisation des MAEC 2016 sur le secteur du Revermont**

Dans une première partie, le contexte du travail réalisé sera approfondi, le PAEC du Bassin de Bourg-en-bresse, les MAEC associées et les freins à l'élaboration de plans de gestion pastorale par la CA 01 seront présentés. Ensuite la méthodologie et les outils élaborés et mis en œuvre pour la campagne de contractualisation seront exposés. Enfin une appréciation du travail fourni sera proposée au travers d'un bilan qualitatif et quantitatif. Ce bilan mettra en exergue des pistes d'amélioration pour les futurs plans de gestion à réaliser.

# I. CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

## I.1. LE DÉPARTEMENT DE L'AIN ET LE PASTORALISME

### I.1.1. CONTEXTE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

La diversité des territoires de l'Ain, des grandes plaines à l'ouest aux sommets du Jura à l'est, s'exprime à travers des productions agricoles variées. Avec 4 094 exploitations agricoles pour majorité spécialisée en grandes cultures et en élevage bovin allaitant et laitier, l'agriculture de l'Ain se positionne au premier rang en région Rhône-Alpes tant par le potentiel économique, la superficie moyenne par exploitation (65 ha/exploitation) ou l'effectif moyen d'animaux (Agreste, 2013).

L'orientation technico-économique est tournée vers l'élevage avec une très forte prédominance de la polyculture-élevage qui permet aux exploitations de développer une complémentarité entre les cultures et l'élevage. Ce système, qui représente le système agricole traditionnel du département, permet aux exploitations d'assurer une certaine autonomie dans l'alimentation de leur cheptel. Il s'agit également d'un système permettant une bonne complémentarité entre cultures et prairies et d'optimiser ainsi l'utilisation du foncier.

Le territoire de l'Ain bénéficie de 12 AOC / AOP différentes et l'ensemble du secteur du Revermont fait partie de l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée Comté. Le cahier des charges de l'appellation favorise notamment des pratiques de pâturages « extensif » (surface minimum par vache laitière, chargement maximum, ...) (RGA 2010, extrait diagnostic agricole du SCOT).

Sur le territoire du Revermont, la filière agricole s'oriente autour de la filière bovine. La production laitière est valorisée avec l'AOC Comté (94 exploitations et 6 fruitières dans le département de l'Ain), tandis que la production bouchère est valorisée via les abattoirs locaux et la coopérative Bovicoop spécialisée dans le commerce d'animaux vivants dont le siège est à proximité immédiate de Bourg-en-bresse. L'élevage ovin et caprin, à la marge sur le territoire, est plus souvent valorisé en vente directe.

### I.1.2 LE PASTORALISME DANS L'AIN : PASTORALISME TRANSHUMANT ET PASTORALISME DE PROXIMITÉ

Une nouvelle enquête pastorale a été lancée en 2012 afin de recenser l'ensemble des surfaces pastorales du massif des Alpes et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif de cette enquête était d'établir un état des lieux des territoires pastoraux et d'évaluer leurs enjeux, afin de définir des axes d'intervention pour répondre à ces enjeux et soutenir le développement de ces espaces. L'enquête pastorale a été réalisée en 2013 sur le Bugey et en 2014 sur le Revermont, la Haute Chaîne et le Retord Colombier (figure 1). Cette enquête a permis de recenser 1 019 espaces pastoraux qui représentent une surface de 22 800 ha. Ces espaces sont des parcours herbagés caractérisés par des conditions de milieux difficiles : sols superficiels, nutrition hydrique et minérale limitée, marqués par la pente et une dynamique d'enfrichement. (Chambre d'Agriculture de Franche-Comté et al., 2011 ; Dubourg 2012 ; Pion et al., 2010)

Deux types de surfaces peuvent être identifiés dans le département de l'Ain : les unités pastorales et les zones pastorales.

Les unités pastorales (UP) ont une fonction spécialisée d'estive et ne peuvent être gérées que par un seul gestionnaire (individuel ou collectif). Ces UP représentent 187 secteurs recouvrant 10 105 ha pour une surface moyenne de 54 hectares par secteur. Parmi les 187 UP, 15 ne sont pas pâturées (350 ha) ; 2 sont en cours de reprise et 15 ont été abandonnées il y a moins de 15 ans (problème d'accès, d'équipement et de déprise agricole). Ces espaces de « pastoralisme transhumant » sont principalement situés sur la Haute-Chaine du Jura et le Retord-Colombier (figure 1).

Les zones pastorales (ZP) peuvent inclure plusieurs gestionnaires, peuvent être pâturées toute l'année et représentent 834 secteurs recouvrant 12 755 ha, pour une surface moyenne de 15 ha. 83 ZP ne sont actuellement pas pâturées ce qui représente 950 ha. Vingt-deux zones ont été abandonnées il y a plus de 15 ans. Ces espaces correspondent le plus souvent à du pastoralisme de proximité, principalement sur les secteurs du Revermont et du Bugey (SEMA, 2015).

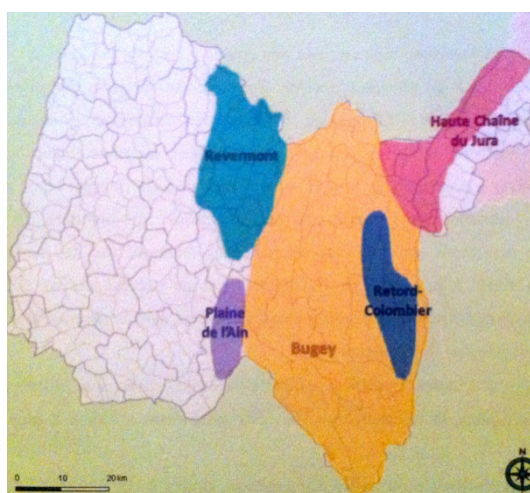


Figure 1 : Les différents espaces pastoraux du département de l'Ain

### I.1.3. LES PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES ENTITÉS PASTORALES DU REVERMONT

#### Les prairies naturelles et la « biodiversité ordinaire »

Le maintien des prairies naturelles est un des enjeux identifiés à l'échelle de la Région. En effet, ces prairies sont particulièrement favorables à la diversité des espèces animales et végétales. Cette biodiversité est essentielle car elle intervient dans les cycles de l'eau, du carbone, de l'azote, etc. La Prime Herbagère Agro-Environnementale instituée par le règlement Développement rural dans le cadre du 2ème pilier de la politique agricole commune ayant pris fin en 2013, de nombreux cas de retournements de surfaces ont été constatés dans le département de l'Ain. En ce sens, les MAEC sont également un moyen de limiter le retournement des surfaces mécanisables.

#### Les pelouses sèches et les espèces patrimoniales

Les pelouses sèches ou prairies maigres représentent un habitat naturel, protégé au niveau européen, caractérisé par un sol peu épais, pauvre en nutriments et en majorité calcaire. Généralement situé sur les coteaux ou à proximité de dalles calcaires ou d'affleurements de roche, ils subissent un ensoleillement plus intense. Les plantes sont alors adaptées à ces conditions de sécheresse causées par la nature du sol et son exposition. Parmi le cortège floristique des pelouses sèches, les orchidées sont emblématiques de ces habitats naturels (Duranel, 2001).



Les pelouses sèches sont maintenues par le pâturage et quelquefois par la fauche. Ces milieux évoluent vers des stades plus forestiers en cas d'abandon des pratiques agricoles. Sur le territoire, les pelouses sèches sont clairement menacées par la déprise agricole.

## **I.2. LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE**

### **I.2.1. PRÉSENTATION DU PAEC DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

Un projet agro-environnemental et climatique constitue un outil du second pilier de la PAC pour maintenir les pratiques favorables respectueuses de l'environnement et accompagner le changements des pratiques agricoles à l'échelle des territoires. Souvent porté par une collectivité, le PAEC tient compte d'une stratégie territoriale. Pour qu'un PAEC soit opérationnel, un diagnostic de territoire et un projet stratégique sont établis par la collectivité. Elle répond ensuite à un appel à projet de la région qui peut alors être sélectionné. Le processus de montage est relativement long avec que le PAEC soit sélectionné par la région.

Le PAEC du Bassin de Bourg-en-Bresse est opérationnel depuis 2015 et fait partie des neuf PAEC du département. Il se situe au Nord du département et comprend deux territoires naturels distincts, aux problématiques différentes d'un point de vue agricole et environnemental : la Bresse- le Val de Saône et le Nord de la Dombes, zone de plaine et le Revermont, territoire de petite montagne (figure 2). La collectivité locale qui porte le PAEC -l'opérateur- est structurée sur une logique de bassin de vie et d'activités, et non sur une logique d'entité naturelle, ce qui explique l'hétérogénéité des territoires naturels au sein du PAEC.



Figure 2 : Localisation du PAEC de Bourg-en-Bresse dans la région Rhone-Alpes

### **I.2.2. LES ZONES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES**

Au sein du PAEC, des Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP) dans lesquelles des MAEC peuvent être contractualisées ont été définies. Sur les six ZIP existantes (figure 3), deux sont directement liées à l'enjeu pastoralisme. La ZIP 1 Natura 2000 « Pelouses sèches du Revermont » correspond au zonage du site Natura 2000 tandis que la ZIP 2 Zones pastorales du Revermont est construite d'après le recensement des espaces pastoraux réalisé pendant l'enquête pastorale menée par la Chambre d'agriculture au printemps 2014.

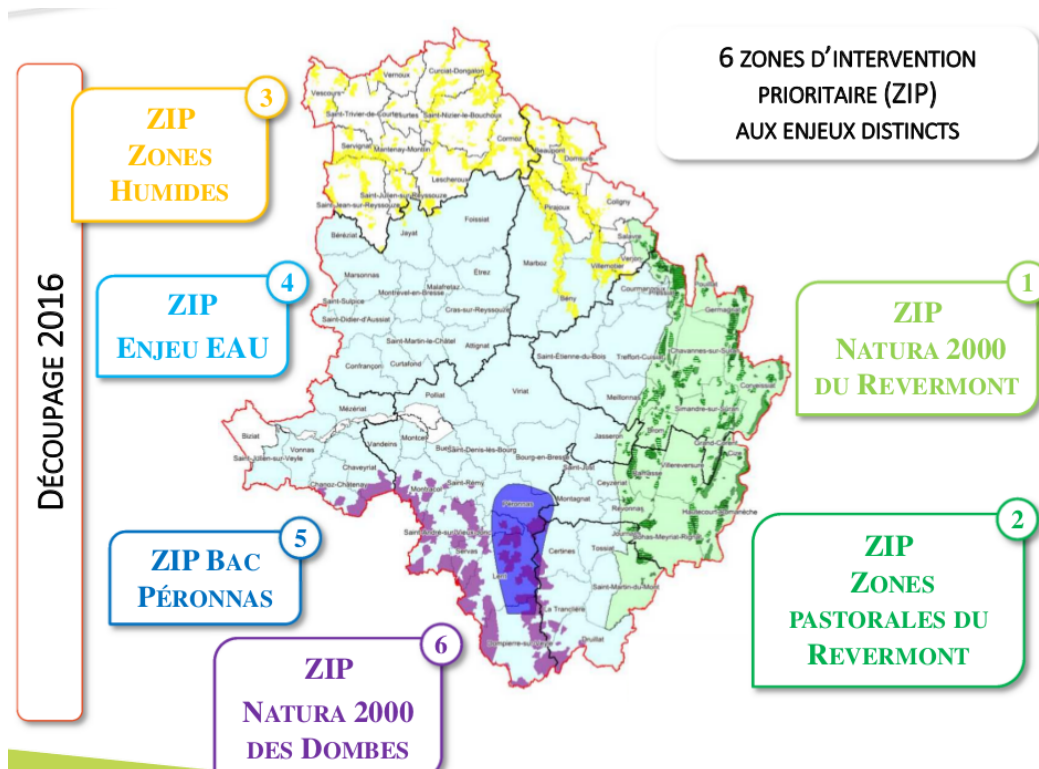


Figure 3 : Découpage des zones d'interventions prioritaires du PAEC de Bourg-en-Bresse (CAP3B, 2016)

### 1.2.3. L'ANIMATION DU PAEC : UN OPÉRATEUR ET DES ANIMATEURS

L'opérateur du PAEC est le Syndicat mixte de développement du Bassin de Bourg-en-Bresse (CAP 3B), un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé du développement du Bassin de Bourg-en-Bresse.

CAP 3B est en charge de l'animation globale du PAEC et de la gestion des enveloppes et des financements. L'appui technique est réalisé par la Direction Départemental des Territoires et les financeurs sont le Conseil Départemental de l'Ain, la Région, le FEADER, l'Agence de l'eau, ...

L'animation des ZIP peut être déléguée par des partenaires ou prestataires tels que le Syndicat Mixte de Rivières, le Conservatoire d'Espaces Naturels, la Chambre d'Agriculture, l'ADDEAR, ... Ces animateurs ont pour objectifs d'animer la campagne de contractualisation des MAEC, de mettre en œuvre des actions complémentaires aux MAEC et de rendre des compte à l'opérateur du PAEC. Concrètement les animateurs organisent des réunions d'information aux agriculteurs, font du démarchage téléphonique, participent aux comités techniques organisés par CAP 3B : ils sont le relais de l'opérateur sur le territoire de la ZIP.

### 1.2.4. LE FINANCEMENT

L'animation des ZIP « pastoralisme » est financée en majeure partie par le programme FEADER. Les financements (indemnités des agriculteurs et animation) sont apportés à hauteur de 75 % par le FEADER et 25 % par l'État pour la ZIP Natura 2000 ou par le Conseil Départemental de l'Ain pour la ZIP Zones pastorales du Revermont.

Le budget total du PAEC est d'environ 3 830 000 € pour l'animation et la rémunération des agriculteurs. Pour les deux ZIP, 800 000 € sont consacrés à la rémunération des agriculteurs et 400 000 € à

l'animation, soit environ 30 % du budget total du PAEC. Pour la ZIP Natura 2000, le Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran (SMISA) est animateur de la zone et la CA01/SEMA est prestataire pour réaliser les plans de gestion pastorale et répond donc à une commande du SMISA.

De nombreux moyens humains et financiers sont mobilisés sur ce PAEC qui est l'un des plus grands de la région.

### I.3. LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

#### I.3.1 DÉFINITION DES MAEC

Il existe deux principaux types de MAEC :

- Les mesures systèmes qui s'appliquent sur la totalité ou presque de l'exploitation.
- Les mesures à enjeu localisé, engagées sur une parcelle et constituées d'engagements unitaires cumulés. Leur cumul forme une mesure que l'agriculteur pourra choisir d'engager sur une de ces parcelles lors de sa déclaration PAC annuelle.

#### I.3.2. LES MAEC RETENUES SUR LES ZIP « PASTORALISME »

A la suite du diagnostic de territoire réalisé sur le PAEC de Bourg-en-Bresse, des mesures ont été sélectionnées pour chaque ZIP dans un « catalogue national » en fonction des enjeux retenus et des spécificités des territoires. Pour les MAEC localisées sur les ZIP 1 et 2, quatre engagements unitaires (EU) sont retenus (tableau 1).

Tableau 1 : Engagements unitaires pour la construction des MAEC sur les ZIP 1 et 2

<b>HERBE_09</b>	Réalisation d'un Plan de Gestion Pastorale (PGP) par une structure agréée -la Chambre d'Agriculture de l'Ain- pour optimiser la gestion pastorale du parc afin de contenir la colonisation par les ligneux, de conserver une valeur alimentaire intéressante de la végétation et de préserver la biodiversité et notamment les habitats de pelouses sèches. Enregistrement des pratiques
<b>HERBE_03</b>	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur habitats remarquables
<b>OUVERT_02</b>	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables
<b>OUVERT_01</b>	Ouverture d'un milieu en déprise

Toutes les mesures contiennent l'engagement HERBE\_09, à savoir la réalisation et le respect du plan de gestion pastorale (tableau 2). L'engagement Herbe\_03 « absence de fertilisation » est uniquement proposé sur la ZIP 1 Natura 2000. Les agriculteurs s'engagent pendant cinq ans à respecter le cahier des charges de la mesure, ils sont indemnisés ou rémunérés chaque année et, selon la mesure, le montant varie entre 75€/ha/an et 404€/ha/an.

Tableau 2 : MAEC proposées sur les ZIP 1 et 2 du PAEC du bassin

	<b>ZIP 1 Natura 2000 « Pelouse Sèche du Revermont »</b>	<b>ZIP 2 Zones pastorales</b>
<b>EU cumulés</b>	6 MAEC HERBE09 = 75€/ha/an HERBE09+OUVERT02 = 170€/ha/an	3 MAEC HERBE09 HERBE09+OUVERT02

HERBE09+OUVERT02+HERBE03 = 274€/ha/an HERBE09+OUVERT01 = 178€/ha/an HERBE09+OUVERT01+HERBE03 = 404€/ha/an HERBE09+HERBE03 = 322€/ha/an	HERBE09+OUVERT01
---	------------------

En 2015, seule la ZIP 1 Natura 2000 était ouverte à la contractualisation pour les structures collectives. La mesure Systèmes herbagers et pastoraux était également disponible pour les structures collectives : elle s'inscrit dans une logique de maintien des pratiques existantes en faveur des surfaces surfaces en herbe. Elle peut dans certains cas prendre le relais la Prime Herbagère Agro-environnementale, supprimée lors de la réforme de la PAC en 2014.

En 2016, les deux ZIP étaient ouvertes à la contractualisation aussi bien pour les structures individuelles que collectives. Une troisième année de contractualisation ne devrait pas être proposée sur le Revermont puisque les enveloppes budgétaires allouées aux MAEC devraient être consommées et que le territoire avait déjà bénéficié de MAET, ce qui n'est pas le cas pour d'autres PAEC du département de l'Ain.

#### **I.4. LE PLAN DE GESTION PASTORALE DANS LE CADRE DES MAEC**

##### **I.4.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION PASTORALE**

Le plan de gestion pastorale (PGP) est un outil à destination de l'exploitant individuel ou collectif afin de proposer ou maintenir des pratiques pastorales adaptées d'un point de vue agro-environnemental. Il a pour objectif de lutter contre la fermeture des parcelles engagée et de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux.

Il doit également proposer des critères de suivi de l'évolution des pratiques et/ou des végétations pour évaluer l'efficacité des MAEC à répondre à l'enjeu « maintien des surfaces pastorales » au terme des cinq ans du contrat. Ces critères de suivis doivent, par exemple, pouvoir être utilisés lors d'un éventuel contrôle PAC. Il s'agit donc de proposer des objectifs atteignables par l'éleveur, pouvant être observés sur le terrain et permettant de répondre à l'enjeu « pastoralisme » du Revermont.

Pour la CA01/SEMA l'élaboration d'un plan de gestion permet :

- de répondre au cahier des charges de la MAEC engagée : proposer une gestion adaptée aux enjeux agro-environnementaux et des critères de suivis permettant de constater, ou non, la bonne mise en œuvre du PGP.
- de mieux connaître les espaces pastoraux et pratiques associées sur le territoire
- pour les parcelles dans le site Natura 2000, évaluer plus spécifiquement l'état de conservation de la biodiversité sur les parcelles engagées.

##### **I.4.2. LES DIAGNOSTICS RÉALISÉS PAR LA CA01/SEMA**

A ce jour, aucun « modèle officiel » n'est proposé ou imposé aux structures chargées de la réalisation des PGP. Le Document de Cadrage National apporte des informations sur les éléments à mentionner dans le PGP (utilisation pastorale, pose ou dépose de clôtures, actions adaptées à des végétations spécifiques,...) mais la démarche globale n'est pas spécifiée (annexe 1). En théorie le plan de gestion pastoral doit être réalisé par une structure agréé mais en pratique aucun agrément n'est donné ou les agréments sont délivrés

sans critère d'évaluation. De ce fait, chaque structure en charge de réaliser des plans de gestion est libre dans le choix de la méthode.

Les diagnostics réalisés par la CA01/SEMA s'appuie sur une phase de terrain et une discussion avec l'éleveur. Le travail de cartographie et de rédaction est fait dans un second temps. Dans le cadre des MAEC du PAEC de du bassin de Bourg-en-Bresse, un plan de gestion est financé à hauteur de 1500€ par exploitation, soit un 1,5 jour pour réaliser le diagnostic de terrain, produire des cartographies et rédiger le document.

Dans les grandes lignes, les plans de gestion pastorale de la CA01/SEMA comprennent :

- un descriptif du système d'exploitation
- un descriptif de l'utilisation pastorale des parcs engagés
- un présentation des caractéristiques agro-environnementales
- des préconisations obligatoires ou facultatives

Principalement par manque de temps, la CA01/SEMA combinait jusqu'alors plusieurs méthodes de diagnostic pastorales. En transformant des méthodes existantes, les outils utilisés n'étaient alors plus adaptés. Par exemple, les chargées de missions utilisaient une grille de terrain avec une entrée « végétation » alors que les plans de gestion s'appuyaient autour d'une analyse qui tendait à être plus fonctionnelle.

#### **I.4.3 LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DE LA CAMPAGNE DE CONTRACTUALISATION**

Le manque de temps, avant et pendant les campagnes de contractualisation, pour réfléchir à une méthode commune a conduit les chargées de mission à simplifier les méthodes jusqu'alors utilisées (diagnostic Patubois du programme franco-Suisse Interreg, proposition de méthode du CEN RA) et à abandonner les outils de terrains, devenus trop complexes ou inadaptés. En l'absence de méthode, chaque chargée de mission réalisaient des plans de gestion très différents. Plusieurs difficultés ont alors émergées :

- manque de temps et de moyen pour capitaliser des informations avant le diagnostic initial : les chargées de mission se rendaient sur le terrain sans connaître la gestion pastorale en place, les projets d'aménagements pastoraux ou de travaux ou l'accès aux parcelles.

- impossibilité de fournir aux agriculteurs les plans de gestion pastorale dans les délais imposés par l'État, les exposant potentiellement à des sanctions en cas de contrôle.

- plans de gestion pastorale de qualité moyenne : préconisations génériques, critères de suivis parfois peu lisibles, ...

- perte de la légitimité des chargées de missions à effectuer leur travail de « conseiller pastoral » .

L'arrivée d'une troisième salariée en septembre 2015, notamment pour palier le surcroît d'activité lié aux MAEC, a conduit l'équipe à se questionner sur la démarche globale permettant de réaliser des PGP synthétiques et pertinents. Solliciter l'aide d'un stagiaire permettrait d'apporter un regard extérieur, de développer des outils adaptés et efficaces, d'alléger la surcharge de travail liée à la réalisation des PGP et de mener une campagne de contractualisation des MAEC moins éprouvante pour l'ensemble de l'équipe de la CA01/SEMA.

## II. MÉTHODE ET RÉSULTATS

### II.1. MÉTHODE DE TRAVAIL POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DU STAGE

#### II.1.1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU STAGE

- Établir une procédure pour l'animation de la campagne de contractualisation des MAEC par la CA01/SEMA
- Développer des outils simples permettant de recueillir des données nécessaires à l'élaboration des PGP.
- Proposer des modèles de plans de gestion pastorales pour les mesures HERBE\_09 (gestion pastorale), HERBE\_02 (programme d'entretien du milieu) et HERBE\_01 (programme de travaux)
- Réaliser les 20 plans de gestion inhérents à l'engagement de 20 éleveurs sur les ZIP 1 et 2 du Revermont. L'élaboration des plans de gestion comprend une phase de terrain et d'entretien avec l'éleveur, un travail cartographique (logiciel Géoconcept) et la rédaction des plans de gestion (tableau 4). Un second stagiaire réalise les plans de gestion pastorale du PAEC du massif du Bugey (environ 20 PGP).

Tableau 4 : Récapitulatif du temps de travail consacré à chaque mission

	Nombre de jours
Terrain et entretiens avec les éleveurs	19
Animation (comité technique, contact téléphonique, rédaction de courrier, ...)	20
Réflexion sur la méthode de diagnostic pastoral	25
Pré-rédaction, rédaction, cartographie	19
Autres (Fête de la montagne, réunions de service et d'équipe, réunion de projet de travaux)	6
<b>TOTAL</b>	<b>Environ 90 jours</b>

#### II.1.2 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le travail sur les outils de capitalisation de l'information et la trame de plan de gestion a été conduit en parallèle de la campagne de contractualisation des MAEC 2016. Cette particularité a permis à toute l'équipe de tester directement cette méthode et de procéder à des essais-erreurs (tableau 3).

Tableau 3 : Calendrier de stage

	<b>Contractualisation MAEC</b>	<b>Méthode</b>	<b>Réalisation PGP</b>	
<b>Avant stage</b>	- Réunion d'information auprès des agriculteurs			
<b>Avril</b>	- Identification des agriculteurs éligibles aux MAEC	- Formation SCOPELA - Grilles d'entretien avec les éleveurs		
<b>Mai</b>	- Envoi de courriers personnalisés pour les agriculteurs éligibles  - Deux journées de permanence : accueil individuel des éleveurs	- Grille de relevés de terrain  - Proposition d'une première version de PGP à l'équipe	Terrain	
<b>Juin</b>	<b>15 juin</b> : Date limite engagement MAEC (PAC)	Améliorer outils et PGP (entretiens, réunions avec l'équipe pastoralisme et SIG)	Cartographie	Rédaction
<b>Juillet</b>	1er juillet : date théorique où les agriculteurs doivent recevoir les PGP  - Capitaliser les déclarations PAC des agriculteurs pour		Pré-rédaction	
<b>Août</b>			Relecture par le SMISA	
<b>Après stage</b>			Finaliser les PGP	

### II.1.3 MÉTHODE MISE EN ŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DU STAGE

Une formation dispensée par Scopela (coopérative spécialisée dans la conception de systèmes d'élevage herbagers et pastoraux, et de la gestion contractuelle de la biodiversité des milieux naturels) au début du stage a permis d'impulser la réflexion sur la méthode de réalisation des plans de gestion. Les enseignements dispensés pendant la licence professionnelle GENA sont venus enrichir cette formation : analyse fonctionnelle et dynamique du système d'élevage, prise en compte du facteur humain, outils de diagnostic utilisés, ... Ces deux jours de formation ont notamment permis d'élaborer un premier modèle de plan de gestion.

Les impératifs liés à l'animation des PAEC ne permettait pas de réduire le début du stage à un unique travail de recherche bibliographique. De ce fait, le travail bibliographique s'est fait au fil de l'eau à partir des documents internes à la CA01 et d'ouvrages spécialisés.

L'analyse des précédents plans de gestion pastoraux a permis d'identifier leurs atouts et faiblesses pour élaborer le nouveau modèle de plan de gestion.

Enfin des entretiens téléphoniques et physiques, souvent informels, avec les chargées de mission, l'équipe du service Cartographie et l'animatrice Natura 2000 ont permis d'identifier les freins et leviers à la bonne réalisation de plans de gestion.

## II.2. LES OUTILS MIS EN PLACE POUR LA CAMPAGNE MAEC 2016

### II.2.1. ORGANISATION D'UNE PERMANENCE

Début mars, avant le début du stage, une réunion ayant pour but d'informer les éleveurs sur les MAEC a été organisée conjointement par CAP3B, le SMISA et la Chambre d'Agriculture/SEMA. L'objectif de ces réunions est de présenter le contexte global des MAEC contractualisables sur le territoire et de répondre aux interrogations des agriculteurs. Environ 30 agriculteurs sur 100 invités étaient présents. Les agriculteurs intéressés par les MAEC devaient ensuite prendre contact avec les animateurs des ZIP pastoralisme du Revermont.

Dans le même temps le service de cartographie a également identifié les agriculteurs éligibles en recoupant leurs registres parcellaires graphiques (RPG) avec les Zones d'Interventions Prioritaires. Ces données ont été transmises par la DDT. A noter qu'en 2015, cette information n'était pas disponible faute de temps.

Dès le début du stage, la phase d'animation des MAEC sur le territoire du Revermont a véritablement débuté et s'est déroulée ainsi :

#### Étape 1 : Envoi de courrier personnalisé aux éleveurs éligibles

Ce courrier (annexe 2) consistait à rappeler aux éleveurs la possibilité de s'engager dans des MAEC. Des cartes de leurs parcelles éligibles étaient fournies et les éleveurs étaient invités à se rendre à une des deux permanences organisées début mai.

#### Étape 2 : Permanence en prévision des phases de terrain

Deux journées ont permis d'accueillir les 20 agriculteurs engagés dans des MAEC sur le Revermont. Ces entretiens d'une demi heure à deux heures permettaient d'accompagner l'agriculteur dans le choix des mesures, de calculer un montant prévisionnel de l'aide dont il bénéficierait et de lui donner les indications nécessaires à la contractualisation. Une note récapitulative leur était remise à la fin de l'entretien.

La création d'une fiche à compléter pendant l'entretien permettait de capitaliser des informations sur la gestion pastorale en prévision des visites de terrains. Ces données permettent de « gagner du temps » sur le terrain, particulièrement précieux dans le cas de vastes espaces (plus de 100 hectares), et de comprendre in extempso les observations faites sur le terrain.

Tableau 4 : Informations recueillis pendant les permanences

Informations	Objectifs
Accessibilité des parcelles, nom des unités de gestion engagées, localisation sur une carte des équipements pastoraux	Gain de temps, facilité la communication avec l'éleveur (au téléphone par exemple)
Types d'animaux (espèces, besoins alimentaires, âges, effectif...)	Comprendre l'impact que peuvent avoir les animaux sur les végétations : préférences alimentaires, ... Exemple : Des brebis laitières habituées aux prairies productives peuvent exprimer des préférences alimentaires différentes que des jeunes génisses à faibles besoins élevées sur des surfaces peu productives.
Stratégie de l'éleveur pour la gestion du pâturage	Connaître les critères de pilotage, les périodes de pâturage (rotation, ...) et les pratiques agricoles



	Exemple : accepte-t-il de contraindre son troupeau à finir un parc ?
Entretien et amendement des parcs	Comprendre les facteurs de la dynamique ligneuse  Exemple : Le broyage hivernal des ligneux peut expliquer la présence de rejets  Comprendre le cortège floristique observé  Exemple : La fertilisation (engrais minéraux, fumier, ...) peut entraîner une perte de diversité au profit d'espèces plus productives
Projets et évolution du système	Anticiper l'impact que peuvent avoir ces changements sur le milieu

Ces informations permettront notamment d'éditer des cartes de travail, avec fond IGN et orthophoto, utilisées lors du diagnostic initial de parcelle (entrée de parcs, aménagements pastoraux, ...) et de l'entretien avec l'éleveur. L'objectif de recueillir ces données en amont de la phase de terrain permet de connaître précisément les conditions d'utilisation des espaces et de sélectionner les critères les plus pertinents possibles pour analyser les enjeux sur le terrain.

## II.2.2. FICHES DE RELEVÉS DE TERRAIN

Le diagnostic initial permet d'une part de caractériser le type de milieu naturel par la végétation, la pédologie ou encore le relief et d'autre part d'identifier les éléments fonctionnels et dysfonctionnels de la gestion pastorale. Parfois accompagnées des partenaires « environnementaux » (animateur Natura2000 du SMISA pour le Revermont), les chargées de mission effectue cette phase de terrain en quatre heures à une journée, déplacement compris.

Le diagnostic se fait à l'échelle du parc ou de l'unité de gestion (figure 4). Jusqu'alors, les parcs étaient souvent divisés en secteurs de végétation qui étaient eux même étudiés : ce niveau de détail demandait beaucoup de temps et dépassait les attentes des MAEC. De plus, il est techniquement impossible d'émettre des préconisations réalistes à l'échelle de secteur de végétation. Cette année, le diagnostic s'attachera davantage à la fonctionnalité agricole et à la qualité écologique globale des unités de gestion.

Figure 4 : Unité de gestion, parc et secteur de phytocénose



En complétant la nouvelle grille, l'on s'attachera à observer :

- la fonctionnalité agricole liée à la configuration de la parcelle, aux aménagements fonctionnels et à la qualité du lieu de vie pour le troupeau,
- la productivité de la parcelle, c'est à dire la capacité à produire de la biomasse,
- la valeur alimentaire de la parcelle,

- la souplesse d'exploitation et la saisonnalité
- la fonctionnalité écologique du milieu et notamment la valeur apicole
- le renouvellement de la diversité

Ces critères sont pour partie utilisés lors du concours Prairies fleuries : ils mettent en avant les qualités pastorales et environnementales de la parcelle et permettent une approche véritablement croisée plutôt qu'une analyse agricole puis environnementale et une tentative de synthèse.

Un premier point de vigilance est porté sur la caractérisation du cortège floristique (figure 5). L'intérêt n'est pas de dresser un inventaire botanique exhaustif mais plutôt d'observer l'abondance et la diversité des espèces végétales et d'identifier les espèces végétales dominantes : espèces caractéristiques des pelouses sèches (orchidées notamment), légumineuses fixatrices d'azote et riches en protéines, espèces mellifères favorables à la présence d'insectes pollinisateurs, espèces indicatrices de dégradation du milieu, ...

Div formats de végétaux	✓ Bcp de tiges ✓ ligneux accessibles	
Div des hauteurs d'herbes	Fenilles fines → ⊕ Prod au milieu.	
Flora	Graminées (espèces/types)	Secteur PS: Br. dressé / pâturé } Report sur pied OK Flave, dactyle ⊕ crételle / RG.
	Dicotylédones	Thym - Pimprenelle } ⊕ ⊓ Bardan, brûlé, Sauge euphorbe - } platanthère, hê perdu mililain.
	Légumineuses (div/abondance)	div / abond OK minette genêt ailé, lotier tréflis des montagnes
	Sp Mellifères	
	Sp D'ourlet	
	Sp Indicatrice dégradations	Chardons sur entrée de parc.
	Brachypode (%/consommé)	S-10% consommé / ds ronciers / ø litène

Figure 5 : Extrait d'une grille de relevé de terrain : végétation herbacée

L'ensemble de l'équipe ne dispose pas des mêmes compétences en botanique. Ce type d'observation permet de rendre le travail de terrain plus confortable pour les chargées de mission : le risque d'erreur est amoindri et l'information reste pertinente.

Le second point de vigilance est la caractérisation de l'impact du pâturage sur les ligneux (figure 6). En effet, la fermeture du milieu est un enjeu majeur sur le territoire du Revermont et l'une des problématiques des éleveurs est l'embroussaillage des espaces pastoraux qui impacte la ressource herbacée disponible et entraîne parfois l'abandon de ces espaces.

Il s'agit dans un premier temps d'identifier les espèces ligneuses présentes, leur structure, le stade de développement et le taux de recouvrement. Ensuite, l'on observera l'impact du pâturage sur les ligneux : traces de passage dans les massifs ligneux, consommation des jeunes semis de l'année en même temps que l'herbe, abrutissement des ligneux adultes ou des rejets, ...

Ligneux (espaces/structure/%)		Ronce / prunellier (goussier / chêne / viorne) ~ 30%. lisière et agrégat.	Secteur ouest: passage de laie pr tracteur : TB pr circula° amaux.
Préférence	semis:	Peu → conso. avec herbe : BIEN	
	rejets	peu après broyage (ouest +	secteur PS à l'est)
	indiv sénescents:		
Impact du pâturage	sur herbe (tr, complet, ...)	+++ ⇒ ∅ refus	
	sur semis	+++	
	sur rejets/adultes	Bep de rejets en lisière mais localisé - 1 peu sur ronces / pru.	

Figure 6 : Extrait d'une grille de relevé de terrain : végétation ligneuse

Enfin, au verso de la grille, des radars (figure 7) à compléter permettent de dresser rapidement un profil du parc en attribuant une note (1 à 5) pour les six critères présentés ci-dessus.

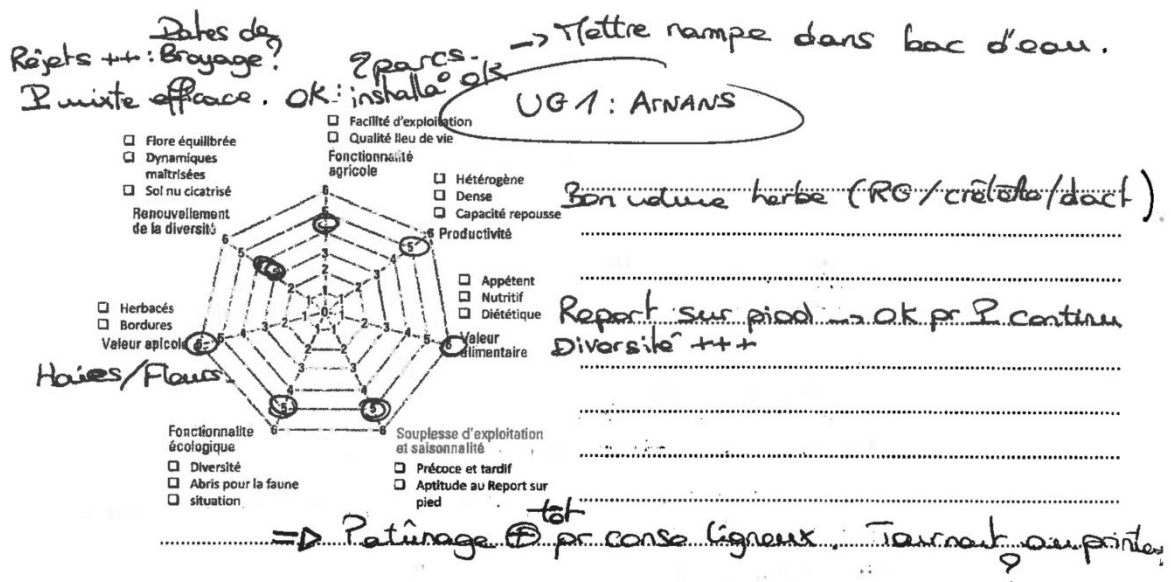


Figure 8 : Extrait fiche relevé de terrain : caractéristiques agri-écologiques d'une unité de gestion

Cette grille sert non seulement de support pour enregistrer rapidement ces informations mais aussi de support pour amorcer la discussion avec l'éleveur pendant l'entretien qui suit la visite des parcelles.

### II.2.3. GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES ÉLEVEURS

La phase de terrain se poursuit par un entretien d'environ une heure avec l'éleveur. Il consiste à :

- capitaliser des informations sur l'exploitation en général
- préciser les pratiques pastorales sur les parcs engagées
- échanger sur les observations faites sur le terrain et les préconisations qui pourront être proposées dans le PGP.

- rappeler les engagements obligatoires : enregistrement des pratiques, interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sur les ronces, ...

Un guide d'entretien (annexe 4) permet d'enregistrer les informations apportées par l'éleveur. Ces informations sont essentielles pour émettre des préconisations cohérentes avec les pratiques actuelles ou à venir.

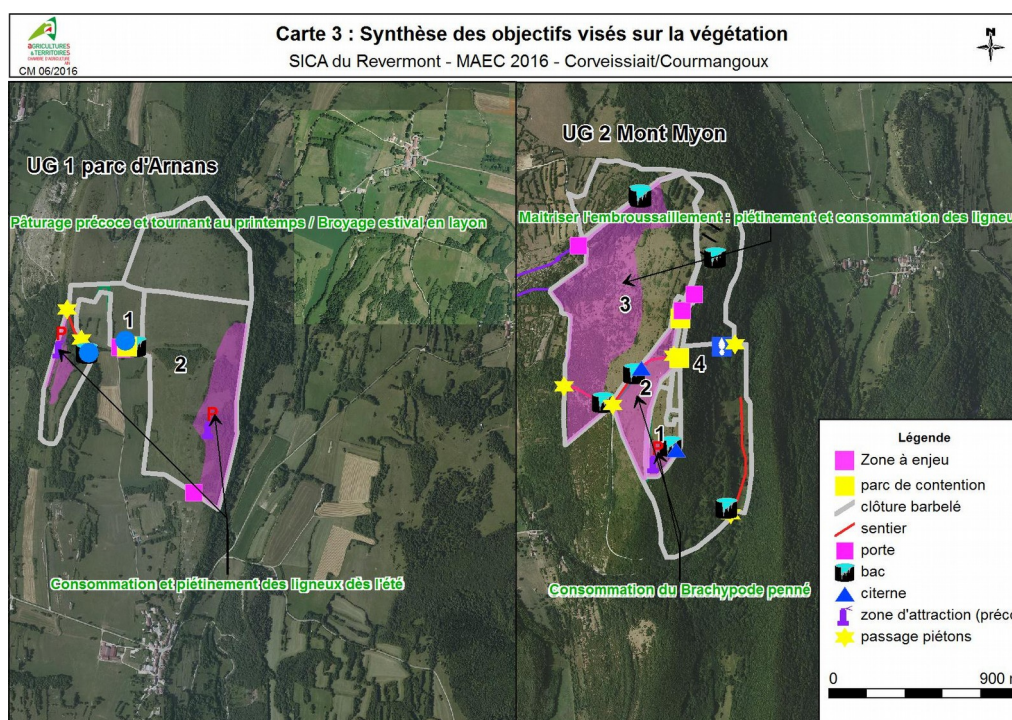
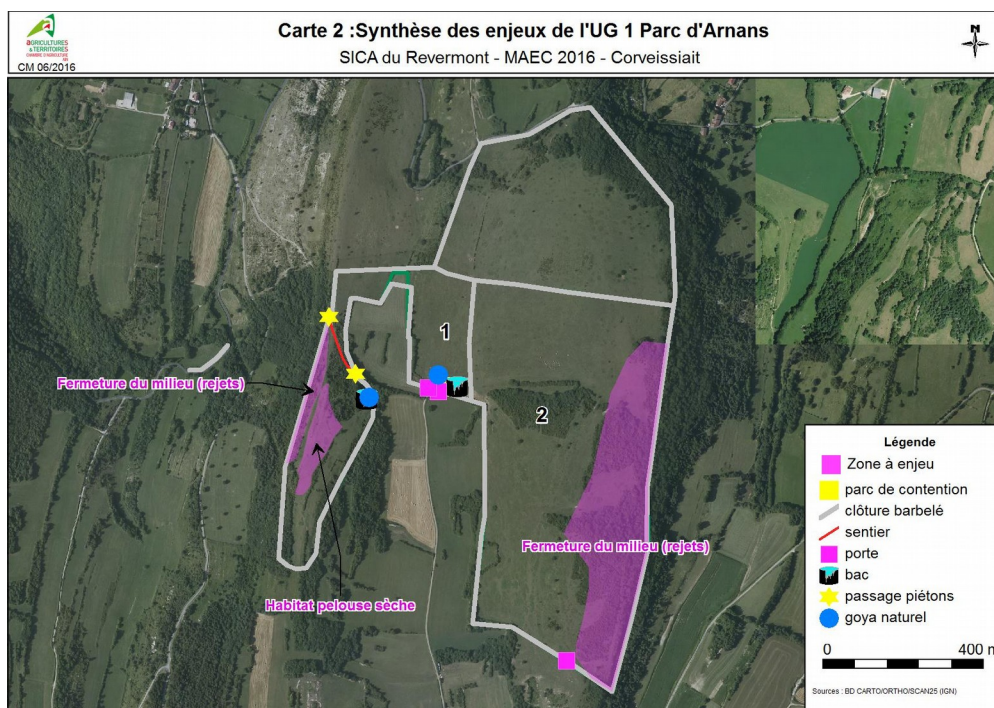
Certaines questions sont volontairement redondantes avec le premier entretien mené en permanence (annexe34) mais cette répétition permet souvent de valider, ou non, les premiers éléments apportés par l'éleveur. En effet, les éleveurs ont souvent tendance à synthétiser leur mode de gestion et oublier des informations essentielles. La phase de terrain permet de mettre en évidence des incohérences et de préciser les modes de gestion réalisée. L'utilisation du calendrier de pâturage permet de faciliter cet exercice.

Dans des situations où l'éleveur engage des MAEC sur plusieurs unités de gestion, comprenant parfois plusieurs parcs, parfois éloignées géographiquement, le support cartographique préparé avant le terrain reste un outil essentiel pour communiquer.

#### **II.2.4. CARTOGRAPHIE**

L'accueil d'une stagiaire au sein du service Système d'Information Géographique de la CA01 permet également de proposer des améliorations sur les bases de données « pastoralisme », d'élaborer une procédure de saisie de données et de travailler sur les cartographies à inclure dans les PGP. En accord avec l'équipe, trois cartes figureront dans les PGP : une carte de localisation des unités de gestion (existante dans les PGP 2015), un carte des enjeux environnementaux (pelouse sèche, dégradation du milieu, fermeture du milieu, ...) et une carte des objectifs visés sur la végétation et des pratiques à mettre en œuvre pour les atteindre (figures 9 et 10).

Figures 9 et 10 : Cartes figurant dans un plan de gestion pastorale – Version non définitive



Pour réaliser ces cartes, plusieurs documents sont à disposition des chargées de mission :

- Tutoriels d'utilisation du GPS et du logiciel de cartographie Géoconcept en place depuis plusieurs années et régulièrement complétés par l'ensemble de l'équipe
- Procédure de saisie de données : comment remplir les champs de la base de données ? Cette procédure a été réalisé par la stagiaire SIG pour nettoyer et optimiser la base de données existante.

- Tutoriel pour la création des cartes (annexe 7) : quels éléments faire figurer ? Quelle mise en page ? Ce document est issue d'un travail en coopération entre les stagiaires et le reste de l'équipe.

Les trois cartes présentées dans le diagnostic permettent ainsi de localiser les zones à enjeu et objectif et d'illustrer les préconisations exprimées dans le PGP.

### II.3. UN NOUVEAU MODÈLE DE PLAN DE GESTION PASTORALE

Selon la mesure engagée, le plan de gestion peut également établir un programme d'entretien complémentaire au pâturage pour éviter la fermeture du milieu, dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité et de la ressource alimentaire pour le troupeau. (engagement OUVERT02) et/ou un programme de travaux pour rouvrir des parcelles afin de répondre à un objectif de restauration de la biodiversité (engagement OUVERT01). L'on s'attachera ici au plan de gestion réalisé pour la mesure HERBE\_09. Un exemple de plan de gestion, en version de travail, est consultable à l'annexe 8.

#### II.3.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Une brève présentation de l'exploitation, des enjeux environnementaux sur le site et, si existantes, des données naturaliste existantes (faune, flore) présentent le contexte agricole et environnemental.

#### II.3.2. DESCRIPTION DES UNITÉS DE GESTION ET DES PRATIQUES ASSOCIÉES

Cette partie décrit la conduite technique et pastorale de l'éleveur. Un calendrier de pâturage illustre les rotations de chaque lot d'animaux.

#### III.3.3. CARACTÉRISATION AGRICOLE ET ÉCOLOGIQUES DES PARCS/UNITÉS DE GESTION ENGAGÉES

Les critères suivants permettent d'établir un radar pour chaque parc ou unité de gestion engagé :

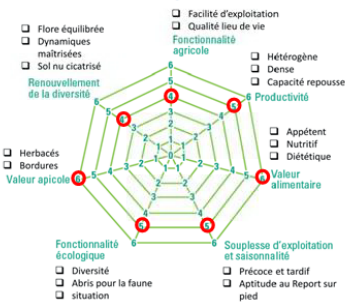
<p><b>Fonctionnalité agricole</b> Accès, équipements, abris, confort des animaux, forme du parc, milieux et flore variés pour la diversité du bol alimentaire des animaux, fréquentation supposée du troupeau (Indicateur de passage, indicateur de consommation, localisation de la litière)</p> <p><b>Productivité</b> Profondeur du sol, densité de la végétation dominante, type des graminées dominantes, dégradations pénalisants la productivité</p> <p><b>Valeur alimentaire</b> Diversité des espèces herbacées, abondance de légumineuses, abondances de diverses, ligneux comestibles</p>	<p><b>Souplesse d'exploitation et saisonnalité</b> Précocité des espèces, report sur pied, conditions fraîches, effet parasol des arbustes</p> <p><b>Fonctionnalité écologique</b> Diversité des végétations, flore d'intérêt remarquable, abris pour la faune,</p> <p><b>Valeur apicole</b> Espèces mellifères, renouvellement de la diversité, diversité des espèces, plantes indicatrices de dysfonctionnement agricole, semis ou repousse sur le sol nu, maîtrise de la dynamique ligneuse</p>
--	--

Un commentaire accompagne chaque radar pour expliquer les notes (figure 11). Le rédacteur doit veiller à utiliser un vocabulaire simple et valorisant tout en mettant en relief les dysfonctionnements observés.

Figure 11 : Extrait d'un plan de gestion pastorale : synthèse des caractéristiques agro-écologiques

**UG 1 : Pelouse sèche faiblement embroussaillées (cf. carte 2)**

**Synthèse des caractéristiques agrico-écologiques**



- ✓ Une **grande diversité de milieux ouverts et semi-ouverts** qui apportent ombrage pour les animaux et habitats pour les insectes et la faune sauvage.
- ✓ Présence d'**espèces patrimoniales** de prairies sèches notamment des **Orchidées**.
- \* **Présence de chardons** en stations localisées (repositoires, compaction du sol). Entrée de parc très fréquentée (centralisation des points d'attraction).
- Alternance de secteurs précoces et productifs sur les replats (prairie pâturée de type Cynosurion) et de secteurs caractéristiques des pelouses sèches dans les pentes (mésobromion). Ces derniers offrent une ressource diététique et à bon report sur pied (graminées à feuilles fines et moyennes, à tiges).
- \* Nombreux **rejets de prunelliers** sur les secteurs broyés.

Le radar s'accompagne d'un tableau (tableau 5) qui présente la végétation, la dynamique des végétations et l'impact du pâturage, par parc ou par UG et d'un commentaire de synthèse.

**Tableau 5 : Composition et dynamique des végétations et impact du pâturage par parc**

Composition floristique (espèces dominantes)	Recouvrement du Brachypode	Composition de l'embroussaillage (espèces dominantes)	Recouvrement et structure des ligneux		Impact du pâturage		Dynamique ligneuse
					sur les semis	sur les adultes	
Graminées :	%		En taches / agrégat (mélange d'espèces) / pieds isolés / lisière	Diffus / localisé	aucun/coups de dent éparçés/abroustissemens fréquents + si besoin précision sp visée		Dynamique faible/moyenne/forte En front de colonisation des lisières / des massifs En plein champ Maîtrisée / Non maîtrisée par les pratiques
Légumineuses :							
Autres :							

**II.3.4. OBJECTIFS AGRI-ÉCOLOGIQUES ET PRÉCONISATIONS**

Cette partie fait le lien entre les pratiques et objectifs de l'éleveur, les enjeux de conservation de la biodiversité et la végétation observée. Elle permet de définir des objectifs, localisés dans le parc et saisonnalisés, attendus sur la végétation comme la consommation du Brachypode penné au printemps, la diminution du sol nu sur pelouse sèche ou la consommation de l'herbe au pied des ligneux pour éviter le développement des ligneux.

Ces objectifs visés sur la végétation sont ensuite traduits en modalités de pratiques à poursuivre ou mettre en œuvre (période de pâturage, rotation, déplacement des points d'eau ou du sel, ...). Cette partie de « conseil pastoral » donne la possibilité à l'agriculteur d'améliorer la gestion des parcs. C'est dans la partie suivante que l'on retrouvera les engagements obligatoires.

Selon les mesures, un programme d'entretien et ou de travaux peut compléter cette partie.

**II.3.5. SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA MAEC**

Cette dernière partie indique les objectifs de mise en état de la végétation et les pratiques à mettre en œuvre à respecter obligatoirement sous peine de sanction lors d'un contrôle PAC.

Tableau 6 : Exemple d'une synthèse des engagements dans le cadre de la MAEC

Critères de contrôle					
Mise en état de la végétation			Obligatoire	Pratiques à mettre en œuvre, aménagements à prévoir	Obligatoire
Objectif	Saison	Localisation			
Obj. 1 : Traces de consommation des ligneux (ronces et prunelliers, semis de l'année et rejets) ou de passage d'animaux	Eté, automne	Parc d'Arnans (cf. carte 3), Grand parc P4	OUI	Broyage après un passage d'animaux (1 juillet - 1 septembre)	X
				Déplacement des points d'attraction chaque année (sel, eau)	OUI
				Entrée précoce du lot bovin (UG 1). Pâturage tournant au printemps sur l'UG 1 (2 passages de 15 jours sur chacun des deux parcs)	X
Obj. 2 : Traces de consommation du Brachypode penné	Fin de printemps et/ou automne	Parc parapente P1, secteur Sud du parc du sommet P2	OUI	Déplacement des points d'attraction au Sud de P2 dès 2016	OUI
				Pâturage précoce (avant mi-avril)	X
Obj. 3 : Améliorer la fonctionnalité agricole et écologique des parcs				Installation de rampes dans les bacs d'abreuvement avant le printemps 2017	OUI
				Retirer les vieilles clôtures du parc 3 d'ici la fin du contrat (2020)	OUI

Séparés des conseils de gestion, ces engagements sont validés par l'éleveur avant la finalisation du plan de gestion et pourront faire office de critères de contrôle (sur la végétation notamment) pendant les cinq ans du contrat de la MAEC.

### III. APPRÉCIATION DES PLANS DE GESTIONS RÉALISÉS ET PERSPECTIVES

#### III.1. BILAN QUANTITATIF

##### III.1.1. RESPECT DES OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION

Un des premiers points est de s'assurer que l'animation du PAEC a permis d'atteindre les objectifs de contractualisation en terme de surface engagée, de contrats signés (donc d'exploitation engagée) et de budget. Pour les deux ZIP, les deux objectifs de réalisation ont été atteints ou dépassés (tableaux 7 et 8). Cela confirme l'intérêt des agriculteurs pour les MAEC. En 2015, seuls les agriculteurs de la ZIP 1 pouvaient s'engager. Le travail d'animation a permis d'identifier, de contacter et d'informer de nouveaux agriculteurs qui ne s'était pas engagés en 2015 (installation récente, temps de réflexion nécessaire, ...).



Tableau 7 : Objectifs de contractualisation et bilan prévisionnel sur la ZIP Natura 2000 du Revermont (CAP3B, COTECH Juin 2013)

Objectifs					Réalisé (prévisionnel)				
		Montants(€)	Surface (ha)	Nombre d'EA		Montants(€)	Surface (ha)	Nombre d'EA	
HE01	(HERBE_09)	37 720	100	1	HE01	(HERBE_09)	37 720	100	1 SICA
HE02	(HERBE_09 + OUVERT_02)	17 086	20	1	HE02	(HERBE_09 + OUVERT_02)	-	-	0
HE03	(HERBE_09 + HERBE_03 + OUVERT_02)	41 127	30	1	HE03	(HERBE_09 + HERBE_03 + OUVERT_02)	15 098	34	2
HE04	(HERBE_09 + OUVERT_01)	1 611	1	1	HE04	(HERBE_09 + OUVERT_01)	-	-	0
HE05	(HERBE_09 + HERBE_03 + OUVERT_01)	8 510	4	1	HE05	(HERBE_09 + HERBE_03 + OUVERT_01)	46 807	22	1
HE06	(HERBE_09 + HERBE_03)	5 363	6	1	HE06	(HERBE_09 + HERBE_03)	17 501	20	2
<b>TOTAL</b>		<b>111 417</b>	<b>161</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL</b>	<b>148 834</b>	<b>176</b>	<b>6</b>	

6 PGP (SEMA)

Taux de réalisation (€) : 134 %

Tableau 8 : Objectifs de contractualisation et bilan prévisionnel sur la ZIP Zones pastorales du Revermont (CAP3B, COTECH Juin 2013)

Objectifs					Réalisé (prévisionnel)				
		Montants(€)	Surface (ha)	Nombre d'EA		Montants(€)	Surface (ha)	Nombre d'EA	
HE01	(HERBE_09)	27 535	73	2	HE01	(HERBE_09)	69 427	184	11
HE02	(HERBE_09 + OUVERT_02)	170 860	200	15	HE02	(HERBE_09 + OUVERT_02)	142 916	167	11
HE03	(HERBE_09 + OUVERT_01)	32 220	20	3	HE03	(HERBE_09 + OUVERT_01)	18 655	12	3
<b>TOTAL</b>		<b>230 616</b>	<b>293</b>	<b>20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230 999</b>	<b>363</b>	<b>25</b>	

16 PGP (SEMA) 16 EA total

Taux de réalisation (€) : 100 %

### III.1.2 ANALYSE DE L'ANIMATION DES MAEC

L'organisation de permanences fut une vraie réussite. En une journée, une chargée de mission est en mesure de recevoir 8 agriculteurs. C'est un gain de temps considérable puisqu'au paravant il fallait compter environ 2 heures d'entretien auxquelles s'ajoutent le trajet pour se rendre chez l'agriculteur.

Le temps passé sur le terrain est considérablement réduit : environ 4h pour un plan de gestion sur plusieurs unités de gestion contre 1 à 2 jours avec l'ancienne méthode. Les outils de terrain permettent d'aller à l'essentiel et de ne pas oublier d'informations.

### **III.1.3 EFFICIENCE DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE PLAN DE GESTION PASTORALE**

L'objectif premier était d'accumuler le moins de retard possible dans la réalisation des plans de gestion. A ce jour, les 20 plans de gestion sont terminés à 80 % alors qu'en août 2015 toutes les parcelles engagées n'avaient pas encore été visitées. Les plans de gestion pastorale élaborés pour les MAEC 2016, sont pré-rédigés et les données cartographiques sont pour la plupart saisies. Il reste à appeler les éleveurs pour valider ensemble les engagements obligatoires et finaliser certains plans de gestion. Les PGP devraient être terminés à l'automne 2016 et transmis aux éleveurs à l'automne 2016. Consciente du contexte réglementaire compliqué et en constant changement, la DDT valide tacitement ce calendrier de travail.

Ce retard s'explique d'abord par une campagne de contractualisation ayant débuté tardivement (avril 2016) puisque la CA01 ne disposait pas de toutes les informations sur les conditions d'éligibilité aux MAEC (surfaces pouvant être engagées). En effet, la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui fait le lien entre le ministère de l'agriculture et la forêt, n'était pas en mesure d'apporter des réponses aux questions de la Chambre d'Agriculture.

De plus, le temps de travail pour la réalisation d'un plan de gestion est théoriquement dimensionné, et donc financé, pour deux journées de travail (terrain, échanges, cartographie, rédaction). Leur réalisation requiert souvent plus de temps car, souvent, un plan de gestion correspond à la réalisation d'un diagnostic sur plusieurs unités de gestion aux fonctionnements différents (lots, pratiques, enjeux différents). Cette difficulté se rencontre principalement sur les zones basses du Revermont où les espaces pastoraux sont très morcellés. Dans un contexte d'alpage, comme sur le massif du Bugey, cette problématique est inexistante. De ce fait, la réalisation d'un plan de gestion pour une exploitation du Revermont revient en réalité à établir plusieurs plans de gestion pastorale en un seul.

## **III.2 BILAN QUALITATIF**

### **III.2.1. UNE LÉGITIMITÉ RETROUVÉE...**

Au delà des objectifs de contractualisation ou du temps passé à la réalisation des PGP, l'ensemble de l'équipe « pastoralisme » est satisfaite de cette méthode de travail. Centrée sur les objectifs de l'éleveur, elle permet d'apporter un conseil individuel aux éleveurs permettant de valoriser les sur les compétences en gestion pastorale des chargées de missions de la CA01/SEMA. Au cours de discussions informelles, les trois chargées de missions ont exprimé leur satisfaction de cette nouvelle méthode. D'après elles, « l'analyse fonctionnelle des unités de gestion est beaucoup plus cohérente » par rapport à l'ancienne méthode qui s'appuyait sur « une entrée végétation et caractérisation du milieu naturel, peu parlante pour les éleveurs ». L'utilisation d'autres critères que la détermination du cortège floristique est un vrai avantage pour les personnes qui peuvent être « pas toujours à l'aise pour identifier précisément la flore ».

### **III.2.2. UN PLAN DE GESTION PASTORALE PLUS ATTRACTIF**

L'animatrice Natura2000 apprécie la synthèse de ces nouveaux plans de gestion : par rapport à ceux de 2015, « le système d'exploitation est décrit plus succinctement » et l'utilisation de tableaux offre « une meilleure lisibilité ».

Certains agriculteurs ont indiqué que cette analyse « moins écolo » leur semblait plus utile et apportait « un nouveau regard sur [leurs] pratiques ». L'expérience, et particulièrement les retours d'autres éleveurs, permettra sans doute d'améliorer ces documents.

### III.2.3. COMPARAISONS DE DIFFERENTS PLANS DE GESTION

L'analyse des forces et faiblesses des plans de gestion pastorale existants a notamment permis d'aboutir à la version actuelle de plan de gestion. Cette analyse s'appuie sur les critères suivants :

- Présentation du système d'élevage : synthèse, clarté, mise en avant des objectifs de l'éleveur
- Diagnostic agri-écologique : prise en compte des enjeux environnementaux identifiés en Rhône-Alpes, vocabulaire simple, lien entre les pratiques agricoles et les observations faites sur le terrain
- Préconisations : clarté et propositions réalistes
- Proposer des critères de suivis pendant et au terme du contrat
- Forme du plan de gestion : lisibilité, synthèse, ...
- Cohérence avec le cahier des charges de la MAEC

Les forces et faiblesses de quatre plans de gestion pastorale sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les deux premiers correspondent aux plans de gestion réalisés par les deux chargées de mission de la CA01 en 2016, le troisième a été élaboré en 2016 par le Collectif de Développement de l'Agro-écologie (en charge de la réalisation de PGP sur le PAEC du Bugey). Le 4ème plan de gestion est celui mis en œuvre en 2016 par la CA01/SEMA.

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>PGP 2015 CA01 N°11</b>	Structure pertinente : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description/utilisation du site pastoral</li> <li>- Enjeux agri-environnementaux</li> <li>- Objectifs de gestion et préconisations</li> </ul> Lien entre les pratiques et la végétation observée	Multiplication des secteurs de végétation homogène : surcharge de travail par rapport aux objectifs d'un PGP  Cartes peu lisibles  Manque de clarté entre les points obligatoires et les pistes d'ajustements
<b>PGP 2015 CA01 N°2</b>	Synthèse (15 pages environ) Rappel des objectifs de la mesure Illustrations commentées Points obligatoires et propositions de gestion facultative (test, conseils, ...) facilement différenciés.	Enjeux agricoles et environnementaux traités séparément : peu de lien entre pratiques et état de conservation du milieu Absence de structure : présentation des pratiques sous le terme « enjeu agricole », ...  Calculs complexes non valorisables : potentiel fourrager, quantité de matière sèche prélevée, ...
<b>PGP 2016 CDA</b>	Synthèse : 15 pages avec illustrations, schéma pour décrire le système d'élevage  Points obligatoires et pistes d'ajustements bien différenciés	Plan de gestion peu personnalisé : remarques et préconisations génériques.  Cartes peu lisibles  Peu d'informations sur le système pastoral
<b>PGP 2016 CA01/SEMA Nouvelle méthode</b>	Mise en avant des objectifs de l'éleveur  Objectifs de résultats ou de moyens réalistes  Critère de suivi saisonnalités et localisés pour faciliter le bon déroulement d'un éventuel contrôle.	Absence d'illustrations  Manque de synthèse dû aux unités de gestion multiples.

Le nouveau modèle s'inspire ainsi des points forts des précédents PGP (en vert), tandis qu'une attention particulière a été portée sur les points faibles à ne pas reproduire (en rouge). Les faiblesses du PGP 2016 – CA01/SEMA (en violet) constitue les pistes pour améliorer la méthode développée.

## CONCLUSION

Le travail mené dans le cadre du stage a permis d'élaborer des outils pour capitaliser des données et une trame de plan de gestion adaptés au contexte des MAEC : synthèse du document, critères de contrôle mis en avant, ... Les grilles et guides d'entretien pourront aisément être réutilisés pour la réalisation de PGP hors MAEC (projet de travaux, suivi d'une AFP, ...). L'ensemble de l'équipe les a d'ailleurs utilisés pour réaliser les plans de gestion du massif du Bugey, de la Haute-Chaine du Jura, de la Basse Vallée de l'Ain.

Néanmoins, ce travail couplé à la présence de deux stagiaires n'a pas permis à CA01/SEMA dans les temps. Ceci était prévisible et s'explique notamment par le retard accumulé en 2015 et manque de concertation entre les différents institutions en charge des MAEC (CA, DDT, ministère). On peut espérer que, pour les PAEC où une troisième année de contractualisation sera proposée, la campagne de contractualisation 2017 pourra débuter plus tôt. Dans tous les cas, le principal frein est le manque de temps pour réaliser le travail dans le cadre des MAEC.

Nombreuses sont les méthodes existantes pour la réalisation des plans de gestion pastorale. Preuve en est, le travail mené est largement inspiré des méthodes de diagnostic Patur'ajust et des grilles de notation du concours Prairies Fleuries. « Méthodes » Au sein des neuf PAEC du département, d'autres structures réalisent des plans de gestion pour les MAEC (CDA, CEN RA, ...) avec chacune des méthodes et des résultats très différents. Accepter le partage et la diffusion des outils de travail, éventuellement par le biais de groupe de travail, aurait pu être un moyen efficace pour aboutir à un plan de gestion pastorale de qualité et adapté aux spécificité des espaces pastoraux de l'Ain. Au cours des cinq ans du contrat MAEC des animations complémentaires seront proposées aux éleveurs. Le choix de l'opérateur CAP3B et des animateurs s'est porté sur la mise en place d'une formation sur le pâturage dispensée par la coopérative Scopela à destination des éleveurs ; on peut espérer que ce type d'intervention donnera des clés aux éleveurs pour mieux s'approprier le plan de gestion pastorale qui leur est fourni.

Reste à savoir à quel point les MAEC en général, et les plans de gestion pastorale en particulier, permettront d'accompagner efficacement les éleveurs vers des pratiques plus vertueuses. En moyenne, un agriculteur percevra 3 700€/an soit 18 700€ pendant les 5 ans du contrat. Le budget total alloué par les financeurs sur les ZIP pastoralisme est d' 1,2 million d'€ soit 34 000 € par contrat MAEC signé par un agriculteur. On peut très justement se demander si les MAEC auront un impact positif sur la préservation de l'environnement et le maintien des pratiques les plus vertueuses, à hauteur des sommes mobilisées par les politiques publiques.

Enfin, il était prévisible que la mise en place de MAEC, d'une part dans un contexte réglementaire instable et d'autre part dans un contexte d'alpage où les flux d'animaux importants compliquent la gestion pastorale, risquait fortement de s'avérer compliquée. On peut sans aucun doute regretter l'absence d'une année test sur un territoire restreint afin d'ajuster aux mieux les MAEC.

## **BILAN PERSONNEL**

Au delà de l'aspect pédagogique, ces cinq mois passés à la Chambre d'Agriculture de l'Ain m'ont permis de me confronter au mieux à la réalité du monde professionnel et de mettre en pratique les outils de réflexion et d'analyse proposés au cours de la licence professionnelle GENA. J'y ai trouvé ma place au sein d'une équipe tout en bénéficiant d'une grande autonomie dans la réalisation des tâches qui m'étaient confiées. J'aurai par ailleurs l'occasion de poursuivre cette expérience dans le cadre d'un CDD pour réaliser des plans de gestion sur un autre PAEC du département de l'Ain.

En réalisant ce stage, je souhaitais atteindre les trois objectifs suivants : acquérir des compétences en gestion pastorale sur des territoires de petite montagne, mieux connaître les tenants et aboutissement des politiques publiques et améliorer mes compétences en botaniques. L'étude du contexte et la réalisation de plans de gestion dans leur intégralité m'a permis de répondre aux deux premiers. L'appui à l'identification des espèces sur le terrain et la conception d'un herbier a permis de répondre au troisième.

Plus globalement, ce stage fût aussi une expérience enrichissante sur le plan humain grâce aux échanges nombreux, variés, productifs et cordiaux lors de missions annexes à la rédaction de plans de gestion pastorale : participation aux comités techniques du SMISA, réunion de projets de travaux, fête de la montagne, ...



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agreil C. et Greff N., 2008. Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale – Guide technique. CEN RA

ATR, 2003. Documents d'objectifs du site Natura 2000 « Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des gorges de l'Ain » site FR 8201640 – Etat des lieux et objectifs. ATR, CPIE Revermont, FRAPNA, Chambre d'agriculture et CAUE de l'Ain

Barbezat, Vincent ; Boquet, J.-François. 2008: Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien : Manuel. Besançon : Conférence TransJurassienne, La Chaux-de-Fonds, Besançon. 260 p.

Barret J., 2011. Le diagnostic de biodiversité des exploitations agricoles en Languedoc-Roussillon préalable à la contractualisation des mesures agro-environnementales - Guide méthodologique. CEN Languedoc-Roussillon

Bensettiti F., Rameau J.C. et Chevallier H. (coord.), 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000 – Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Tome 1 : Habitats forestiers. MATE, MAP, MNHN, La Documentation française

Bossard C., SMISA, 2013. Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain (n°FR8201640)

Chambre d'agriculture 01 : Florence Bron, 2014, Diagnostic agricole révision du SCoT Bourg-Bresse-Revermont, SCoT BBR, 131 pages.

Chambre d'Agriculture de l'Ain, Plan de gestions pastorales des précédentes campagnes MAEt sur le territoire du Revermont

Duranel, A., 2001. Note bibliographique relative à la gestion des pelouses calcaires, CREN, 28p.

Guérin, Gérard ; Stéphane, Bellon ; Denis, Gautier. Valorisation et maîtrise des surfaces pastorales par le pâturage. *Fourrages*, juin 2001, n°166, pp 239-256.









## **ANNEXES**

Annexe 1 : Notice de la mesure HERBE\_09

Annexe 2: Courrier permanence

Annexe 3 : Guide d'entretien pré terrain

Annexe 4 : Guide d'entretien post terrain

Annexe 5 : Grille de de relevés d'informations sur les parcelles

Annexe 6 : Procédure pour la réalisation des plans de gestion pastorale

Annexe 7 : Tutoriel : réalisation des cartographies pour les plans de gestion pastorale MAEC

Annexe 8 : Plan de gestion pastorale – MAEC 2016 – Version de travail



**ANNEXE 1 : NOTICE DE LA MESURE HERBE\_09**



## **ANNEXE 2: COURRIER PERMANENCE**





## **ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN PRÉ TERRAIN**



## **ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POST TERRAIN**



**ANNEXE 5 : GRILLE DE DE RELEVÉS D'INFORMATIONS SUR LES  
PARCELLES**



**ANNEXE 6 : PROCÉDURE POUR LA RÉALISATION DES PLANS DE  
GESTION PASTORALE**





**ANNEXE 7 : TUTORIEL : RÉALISATION DES CARTOGRAPHIES  
POUR LES PLANS DE GESTION PASTORALE MAEC**



**ANNEXE 8 : PLAN DE GESTION PASTORALE – MAEC 2016 –  
VERSION DE TRAVAIL**







## RÉSUMÉ

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur le secteur du Revermont a pour objectif de faire face à la menace de déprise agricole. Celle-ci entraîne une fermeture des paysages et la dégradation des pelouses sèches présentes sur le site Natura 2000 et sur les zones pastorales identifiées lors de l'enquête pastorale menée en 2014 par la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Un des moyens pour préserver ces espaces naturels et soutenir les pratiques pastorales du Revermont est d'apporter une aide financière aux agriculteurs, individuels ou regroupés en groupement pastoral, qui entretiennent ces espaces. Néanmoins, cette aide financière ne peut être efficace sans proposer aux éleveurs des évolutions de leurs pratiques qui concilient performance environnementale et économique afin de garantir une pérennisation de ces changements au-delà du système de compensation.

A la suite d'une réflexion concertée entre les différents membres de l'équipe pastoralisme de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, ce rapport de stage présente la méthode employée cette année pour établir les plans de gestion pastorale. L'expérience montre que la campagne de contractualisation des MAEC s'est dans l'ensemble bien déroulée : objectifs de contractualisation atteints, clarification du contenu des plans de gestion pastorale et des préconisations de gestion, partenariat technique renforcé avec les acteurs environnementaux, ... On peut alors se demander :

**Dans quelle mesure la méthode développée pour réaliser les plans de gestions permet-elle à la Chambre d'Agriculture de l'Ain d'être plus efficace pendant la campagne de contractualisation des MAEC ?**

### Mots clés

pastoralisme ; agriculture ; agriculture de montagne ; MAEC ; plan de gestion pastorale ; Ain ; Natura 2000 ; pelouses sèches

Pour citer cet ouvrage : [Montagny, Charlotte, (2016). PROPOSITION ET MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE GESTION PASTORALE SUR LE SECTEUR DU REVERMONT DANS LE CADRE DES MAEC 2016. Rapport de stage, licence professionnelle gestion agricole des espaces naturels, Institut d'éducation à l'agroenvironnement, Montpellier SupAgro.

Montpellier SupAgro, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02. <http://www.supagro.fr>